

Séance d'information publique

Changement de nom de la Ville d'Asbestos



Déroulement de la séance

Déroulement de la séance

01. Mot de bienvenue
02. Présentation de la démarche
 - Raisons du changement de nom
 - Retombées positives
 - Prochaines étapes
03. Présentation du processus légal de changement de nom
04. Période de questions et d'échanges avec les participants
05. Sondage

Une fierté à préserver

Une communauté fière

- Loin de nous l'idée de renier notre passé. Nous en sommes fiers et souhaitons trouver des manières de le mettre en valeur autrement que par notre nom.
- Le but de ce changement n'est pas d'effacer l'histoire de notre ville, mais bien de poser un geste pour assurer des conditions favorables pour notre avenir, tout en prenant appui sur le passé.

Une histoire à mettre en valeur

Un dynamisme innovant

- Corporation pour la restauration et la mise en valeur du site Jeffrey.
- Démarches auprès du gouvernement du Québec pour acquérir les terrains qui appartiennent encore à la mine Jeffrey afin de les mettre en valeur.
- Poursuite de l'événement « Slackfest ».
- Proposez-nous vos idées : nous souhaitons votre collaboration afin de mettre en valeur notre passé en faisant la promotion de notre environnement de vie.

Une décision pour l'avenir

Concilier notre patrimoine et notre développement

- Changer le nom de la ville pour aider le développement socioéconomique, industriel, commercial et résidentiel.
- Favoriser la vitalité de notre région et garder nos gens, particulièrement nos jeunes, chez nous pour dynamiser notre ville.
- Éliminer la connotation négative associée au mot « Asbestos ».
- Construire une identité propre pour les générations futures dans une ère post-amiante.

Pourquoi un
changement de nom?

Pourquoi un changement de nom?

Un sujet maintes fois discuté par le passé

1990 : mouvement de changement de nom ayant pris ses racines dans la décision de la mine Jeffrey d'éliminer « Asbestos » de son nom.

2006 : la chambre de commerce de la région d'Asbestos a décidé de changer son nom pour « Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources ».

2012 : changement d'image de la Ville d'Asbestos.

2018-2019 : lors du processus d'analyse de regroupement avec Danville, il a été clair qu'un changement de nom aurait lieu et qu'Asbestos ne ferait pas partie des choix. Comme le regroupement n'a pas eu lieu, il était logique pour le conseil que la prochaine étape soit le changement de nom de notre ville.

2019 : le contexte s'est transformé dans les dernières années, notamment avec l'enquête du BAPE sur l'amiante.

Développement industriel

La diversification économique, un succès

- Nous avons connu une croissance intéressante dans les dernières années et nous pouvons en être fiers.
- Le Fonds de diversification économique est l'un des outils de la démarche stratégique pour remettre la ville en marche. Toutefois, ce fonds est presque épuisé et le travail de diversification de notre économie doit se poursuivre.

Outil supplémentaire et nécessaire

- Un changement de nom aidera le développement de nouvelles relations économiques et industrielles dans notre ville. Dans le contexte de compétitivité entre les municipalités pour attirer de nouvelles entreprises, nous devons mettre toutes les chances de notre côté en ayant le moins de contraintes possibles à notre développement.

Développement industriel

Exemples de freins liés au nom de la ville

- Une entreprise a finalement choisi de s'établir dans une ville voisine étant donné que l'un de leur critère était d'être située dans un emplacement dont le nom ne leur serait pas nuisible à l'exportation.
- Une entreprise pharmaceutique s'est vu refuser l'achat d'un équipement (masque pour le visage de type médical) puisque le vendeur ne voulait pas avoir d'ennui si le masque ne retenait pas les fibres d'amiante dans l'air.
- Un commissaire économique de la Ville d'Asbestos en mission aux États-Unis n'a pas pu remettre sa carte d'affaires à certaines personnes qui y ont vu le mot « Asbestos ».

Économie locale

Des retombées positives à tous les niveaux

- Les retombées économiques auront une incidence directe sur la qualité de vie de notre ville : création d'emplois, diminution des contraintes lors de la revente des propriétés résidentielles, attraction et rétention citoyenne et activités dans les commerces locaux.
- Une augmentation des activités locales viendrait aussi protéger les services offerts aux citoyens de même que leur qualité. Le maintien de nos services actuels n'est pas garanti : l'hôpital fait partie d'une plus grande organisation qui peut effectuer des changements à tout moment.

Notre image à l'extérieur

Perception et première impression négative

- Asbestos signifie « amiante » en anglais et ce mot a une connotation négative ailleurs dans le monde.
- Le jugement des autres ne porte pas sur notre ville ni sur ses habitants, mais sur son nom.
 - Black Lake, Thetford Mines et Saint-Rémi ont aussi des mines d'amiante et ne vivent pas la même situation de contraintes liées à leur nom.

Une vision d'avenir à construire

L'occasion de laisser notre marque

- C'est un nouveau chapitre de l'histoire de notre communauté, un projet rassembleur qui valorise notre passé minier et qui trace notre volonté de continuer à diversifier notre économie.
- Nous avons la tâche de trouver un nom qui remplacera sur papier, et non dans nos cœurs, celui qui a été la fierté de nos bâtisseurs.
- Ensemble, nous propagerons ce changement rapidement et de manière positive.

Le processus

Postes Canada

- Les citoyens n’auront aucuns frais à déboursier auprès de Postes Canada pour le changement d’adresse, qui pourra être fait en ligne ou via des cartes de changement d’adresse avec port payé.
 - Postes Canada permet une période de transition pouvant aller jusqu’à un an pour effectuer le changement d’adresse.
 - La ville accompagnera les citoyens dans cette démarche.
- Postes Canada reconnaîtra le nouveau nom dans tous les systèmes d’adresses, suite à l’approbation du MAMH.
- Plusieurs ministères fédéraux et provinciaux, compagnies, et organismes sont abonnés aux données mensuelles d’adressage de Postes Canada et effectueront le changement de façon automatisée.

Pourquoi une consultation publique?

Un processus participatif et inclusif

- Le processus actuel permettra une plus grande consultation des citoyens, en personne et en ligne.
- Vous aurez l’occasion d’émettre les grandes lignes pour les critères du nouveau nom, puis de soumettre des idées et de vous prononcer sur les idées retenues, avant l’annonce du nouveau nom.
- Un référendum sur la question ne permettrait pas aux citoyens d’exprimer de manière qualitative ce qu’ils souhaitent pour la ville.
- Toutes ces étapes se font en amont du processus légal afin de laisser place à la participation citoyenne.

Présentation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

MIGUEL HERRERO

Conseiller aux opérations régionales

Direction régionale de l'Estrie



Changement de nom d'une municipalité locale

Contenu

- Procédure officielle d'une demande de changement de nom
- Possibilités d'intervention de la ministre

Procédure officielle d'une demande de changement de nom

- Étape préliminaire
 - Consultation de la Commission de toponymie
- Adoption de la résolution demandant le changement de nom
 - Nom et proposition du nouveau nom
- Transmission de la résolution à la Commission de toponymie
- Avis de la Commission de toponymie
 - Dans les 60 jours de la réception de la résolution

Procédure officielle d'une demande de changement de nom

- Avis public dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité
 - Proposition de changement de nom présentée à la ministre
 - Droit de toute personne de faire connaître par écrit à la ministre son opposition à la demande de changement de nom dans les 30 jours de la publication de l'avis
 - Endroit où doit être adressée cette opposition
- Transmission de la demande à la ministre avec l'avis de la Commission de toponymie
- La ministre avise par écrit la municipalité de toute opposition qu'elle a reçue dans le délai fixé

Possibilités d'intervention de la ministre

- Audience publique de la Commission municipale du Québec (optionnelle)
 - À la demande de la ministre
 - Transmission d'un rapport à la ministre et, subséquemment, à la municipalité et à la Commission de toponymie
- Scrutin référendaire (optionnel)
 - Consultation des personnes habiles à voter ordonnée par la ministre
- Décision ministérielle
 - Avis de changement de nom dans la *Gazette officielle du Québec*
- Avis public municipal du changement de nom

Documentation



- *Guide sur le changement de nom d'une municipalité locale*
 - Disponible en ligne sur le site Internet du Ministère
(https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/organisation_municipale/organisation_territoriale/guide_change_nom.pdf)
- Loi sur l'organisation territoriale municipale
 - Accessible en ligne (<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/O-9>)



Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
Direction régionale de l'Estrie

Miguel Herrero

Conseiller aux opérations régionales

819 820-3244 poste 80505

miguel.herrero@mamh.gouv.qc.ca

Période de questions et de réponses

Sondage

Fonctionnement

- Afin de participer à la consultation, voici les informations que vous devrez fournir:
 - Votre nom et votre prénom
 - Votre adresse courriel
 - Votre code postal
 - Indiquez si vous êtes un résident ou non d'Asbestos
- Les questions porteront sur les critères à considérer dans le choix du nouveau nom.
- Version web du sondage disponible sur le site de la ville :
www.ville.asbestos.qc.ca

Bienvenue sur le site Internet de la
Ville d'Asbestos

Que cherchez-vous?



Sondage – Changement de nom

Changement de nom Inscription loisirs

Horaire des collectes Centre

SONDAGE

DOCUMENTATION



WWW.VILLE.ASBESTOS.QC.CA

Contactez-nous

Stéphanie Girard

Chargée de communication

819 879-7171, poste 3230

communication@ville.asbestos.qc.ca

Site internet

www.ville.asbestos.qc.ca

Merci pour votre participation!